



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

N° 013

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Le Sénateur

Le magazine d'information du Sénat de Côte d'Ivoire

Janvier 2026



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

"Avec le Président Alassane OUATTARA, nous devons tous contribuer à cette opportunité nouvelle pour consolider davantage le projet de transformation de notre pays sur les plans économique, social, culturel et environnemental."

Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA,
Présidente du Sénat

**LE BICAMÉRISME,
UN PILIER ESSENTIEL
DANS LA CONSTRUCTION
D'UNE GRANDE NATION**





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT

SOM MAIRE

EDITORIAL

6-7

- Le bicamérisme, un pilier essentiel dans la construction d'une Grande Nation

FOCUS SUR

8-11

LE PARLEMENT IVOIRIEN

- Présentation des deux chambres du Parlement Ivoirien
- Tableau croisé Assemblée nationale - Sénat



UNE INSTITUTION, DES HOMMES ET DES FEMMES

12-16

- les organes du Sénat et les groupes parlementaires
- L'administration du Sénat de Côte d'Ivoire engage la restructuration de son cadre organisationnel



AU FIL DES SESSIONS

18-29

- L'activité parlementaire en 2025
- 30 projets de loi adoptés en 2025
- Quelques Séances en images



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

30-35

- La diplomatie parlementaire du Sénat : des actions concrètes au service du rayonnement national
- Les audiences de la Présidente du Sénat



ACTIVITÉS A LA LOUPE

36-44

- Abissa 2025 : La Présidente Kandia Camara, marraine des festivités féminines
- Octobre Rose : le Sénat sensibilise au dépistage du cancer du sein
- Les Sénateurs de la Commission des Affaires Économiques et Financières renforcent leurs compétences sur le Budget-Programme
- Novembre Bleu : le Sénat organise une journée de sensibilisation et de dépistage pour son personnel masculin
- Renforcement des capacités : des fonctionnaires parlementaires du Sénat ivoirien en immersion au Sénat français
- Investiture du Président de la République de Côte d'Ivoire : La Présidente du Sénat présente à la cérémonie de prestation de serment
- Investiture du Président de la République de Guinée : la Présidente du Sénat a représenté le Chef de l'Etat ivoirien à Conakry



REFLEXION SUR...

46-49

- Le rôle stratégique du Sénat dans l'impulsion et la consolidation de la décentralisation

RAPPORTS EXÉCUTIF & LÉGISLATIF

50-54

EDITO



Par TOURÉ Ousmane Samassi,
Secrétaire Général du Sénat

LE BICAMÉRISME, UN PILIER ESSENTIEL DANS LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE NATION

L'option du bicamérisme procède de la vision prospective et éclairée de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. En effet, la nouvelle configuration du Parlement ivoirien vise, selon ses propos, « à assurer une plus grande rigueur dans le travail parlementaire et une efficacité accrue par la possibilité d'une lecture différenciée des projets de loi ».

Cette vision politique est consacrée par l'article 85 de la Constitution du 8 novembre 2016 qui dispose que «

le pouvoir législatif est exercé par le Parlement. Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat ». Ces deux Chambres partagent donc désormais le vote de la loi, le consentement à l'impôt, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.

C'est justement là que se révèle tout l'intérêt du bicamérisme dans la construction de la Grande Nation souhaitée par le Président de la République.

En premier lieu, le regard différencié ou pluriel sur les projets ou propositions constitue un levier stratégique pour l'amélioration de la qualité de la loi, le renforcement de l'équilibre des pouvoirs et la garantie d'une représentation plus inclusive de la diversité nationale.

Ainsi, la coexistence de deux Chambres au sein du Parlement instaure un équilibre essentiel dans l'exercice du pouvoir législatif.

En subordonnant l'adoption des lois à l'accord des deux chambres autour « **d'un texte identique** », le bicamérisme limite les décisions hâtives et favorise une délibération approfondie. À cet égard, le Sénat, en tant que Chambre haute, joue un rôle de réflexion, de modération et de recul, apportant une analyse complémentaire (ou différenciée) à celle de l'Assemblée nationale et inversement. Cette fonction de régulation renforce la légitimité, la cohérence et la durabilité des textes législatifs.

Il importe de noter que la Côte d'Ivoire, depuis l'indépendance, a fait de la décentralisation un levier important du développement local. Dans cette dynamique, la chambre haute du Parlement, qui assure la représentation des collectivités territoriales, concourt à une meilleure prise en compte des aspirations des populations en veillant à l'alignement des politiques publiques et des stratégies de développement sur les réalités et priorités des territoires. Une telle mission de représentation revêt un caractère fondamental pour la consolidation de la cohésion nationale et l'atteinte d'un développement harmonieux et inclusif.

En second lieu, l'exercice commun de l'activité parlementaire par les deux Chambres du Parlement joue un rôle

déterminant dans l'édification de l'État et la consolidation de la démocratie.

Le bicamérisme est, en effet, perçu, à travers le monde, comme un facteur de stabilité institutionnelle et de maturité démocratique. Il contribue au renforcement du contrôle de l'action gouvernementale et à la continuité de l'action publique. Au moyen de leurs missions communes de vote de la loi, de consentement à l'impôt, de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques, les chambres du Parlement participent ainsi à la transparence, à l'impartialité et à la crédibilité des institutions républicaines.

Le bicamérisme va donc bien au-delà d'une simple architecture institutionnelle. Il incarne un mécanisme de dialogue permanent entre l'expression immédiate de la volonté populaire et la prise en compte des intérêts durables des territoires. Il constitue, par conséquent, un pilier essentiel dans l'édification d'une Nation stable, prospère et respectée, fondée sur la démocratie, la paix et la solidarité.

Au demeurant, la collaboration étroite entre le Sénat, présidé par Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA, et l'Assemblée nationale, présidée par Monsieur Patrick Jérôme ACHI, illustre avec force la complémentarité et l'efficacité du bicamérisme ivoirien. Ensemble, les deux Chambres œuvrent à renforcer la cohésion nationale, à promouvoir le bien-être des populations et à bâtir la « **Grande Côte d'Ivoire** » ambitieuse, solidaire et rayonnante, telle que promue par Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, qui fait de la paix, de la cohésion nationale et du développement socio-économique les axes fondamentaux de son action.





FOCUS SUR LE PARLEMENT IVOIRIEN



ASSEMBLÉE
NATIONALE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

PRÉSENTATION DES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT IVOIRIEN

Après plus d'un demi-siècle de monocaméralisme, la loi 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire a institué le bicaméralisme dans notre pays au sein du pouvoir législatif, témoignant ainsi de la ferme volonté du Constituant ivoirien de consolider la représentation nationale, d'améliorer la qualité de la loi et de renforcer la cohésion sociale.

Le Parlement ivoirien est ainsi composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ces deux chambres du Parlement votent la loi, consentent l'impôt, contrôlent l'action du Gouvernement et évaluent les politiques publiques (art. 93 Const.). En outre, le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

Les Députés à l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct pour cinq (5) ans. (art 86 Const.).

Les Sénateurs sont élus, pour deux tiers, au suffrage universel indirect. Un tiers des Sénateurs est désigné par le Président de la République parmi les Ivoiriens reconnus pour leur expertise et leur compétence avérées dans les domaines politique, administratif, économique, scientifique, culturel, sportif, professionnel et social. (art 87 alinéa 2 Const.).

Le mandat des Sénateurs est de cinq ans. (art 87 alinéa 3 Const.).

L'article 89 de la Constitution précise que la durée de la législature est de cinq ans pour chacune des deux chambres ; les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat sont respectivement élus pour la durée de la législature.



Siège de l'Assemblée nationale à Abidjan




Siège du Sénat à Yamoussoukro

TABLEAU CROISÉ ASSEMBLÉE NATIONALE - SÉNAT

	 <p>ASSEMBLÉE NATIONALE</p>	 <p>RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE SÉNAT</p>
<p>Création & sièges</p>	<p>Créée le 31 octobre 1960, l'Assemblée nationale a son siège à Abidjan, dans la commune du Plateau.</p>	<p>Créé le 08 novembre 2016, le Sénat a son siège à Yamoussoukro, en face de la Basilique Notre-Dame de la Paix.</p>
<p>Présidents</p>	 <p>M. Patrick ACHI a été élu Président de l'Assemblée nationale le 17 janvier 2026. Il est le 9^{ème} Président de cette chambre depuis l'Indépendance.</p>	 <p>Mme Kandia CAMARA a été élue Présidente du Sénat le 12 octobre 2023. Elle est la 2^e Présidente de cette chambre.</p>
<p>Compositions</p>	<p>Nombre de sièges : 255</p>	<p>Nombre de sièges : 99</p>
<p>Groupes Parlementaires</p>	<p>Les résultats des dernières élections des députés se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) : 197 Députés • Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA) : 32 Députés • Indépendants : 24 Députés <p>La constitution des groupes parlementaires est en cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) : 91 Sénateurs • Non - inscrits : 6 Sénateurs





UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

LES ORGANES DU SÉNAT ET LES GROUPES PARLEMENTAIRES

- **Le Président** : Elu pour la durée de la législature, dispose d'attributions de représentation, d'administration générale, d'ordre constitutionnel et d'ordre disciplinaire.
- **Le Bureau** : L'organe suprême de décision, a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat. Il comprend dix-sept (17) membres à savoir : le Président (1), les Vice-Présidents (6), les Questeurs (2) et les Secrétaires (8).
- **Les commissions permanentes** : Elles sont chargées d'étudier toutes les affaires qui leur sont soumises dans un champ de compétence bien défini. A ce jour, le Sénat compte sept (7) Commissions permanentes.
 - Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ;
 - Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
 - Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;
 - Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) ;
 - Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) ;
 - Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) ;
 - Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP).
- **La Conférence des Présidents** : Elle adopte l'ordre du jour des travaux et examine le programme prévisionnel des travaux de contrôle des Commissions permanentes. Elle se compose du Président, des Vice-Présidents, des Présidents de Commissions permanentes ou leurs vice-présidents en cas d'empêchement, des Présidents de groupes parlementaires ou leurs délégués en cas d'empêchement et les Présidents des Commissions spéciales intéressées.
- **Les Groupes Parlementaires** : Les Sénateurs peuvent s'organiser en groupes ou par affinités politiques. Ces groupes sont appelés « Groupes parlementaires ». Les Sénateurs, sans adhérer à un groupe, peuvent s'apparenter à celui-ci. Un groupe parlementaire comprend au moins huit (8) membres et nul ne peut faire partie de plusieurs groupes ni être contraint de faire partie d'un groupe. Pour la législature 2023-2028, le Sénat compte un seul groupe parlementaire, à savoir le Groupe Parlementaire RHDP.

La Présidente



Son Excellence Madame KANDIA
KAMISSOKO CAMARA

Les Vice-Présidents



SARRA FADIKA
SAKO



SILUÉ KAGNON
AUGUSTIN



N'DOHI YAPI
RAYMOND



COULIBALY MAMAN
ÉPSE OUATTARA



DIABY
MAKANI



FANNY MOUSSOKOURA
CHANTAL

Les Questeurs



DELON CATHERINE
ÉPSE LONGUET



KOUAMÉ KOFFI
NORBERT

Les Secrétaires du Bureau



BAMBA SOGONA
ÉPSE ARNAULD



TOURÉ MANINDJA
ÉPSE DIABATÉ



KOULIBALY
MARIAM



BAFLAN LAURE
ÉPSE DONWAHI



BABA
TRAORÉ



ABO KOUAMÉ
FAUSTIN

Les Présidents de Groupes Parlementaires



TRAORÉ BAMOUDIEN
RHDP

Les Présidents de Commissions permanentes



SIDIBÉ
VALY
(CAGICT)



CISSÉ
MAMADOU
(CAEF)



COFFI MICHEL
BENOIT
(CASC)



DJÉDJÉ ILAHIRI
ALCIDE
(CREIHCI)



DJOUHA KEHI
EDOUARD
(CSD)



AMBLARD ÉPSE
ZUNON KIPRÉ
VIVIANE
(CRSTE)



BAKARY
OUATTARA
(CEPP)

L'ADMINISTRATION DU SÉNAT DE CÔTE D'IVOIRE ENGAGE LA RESTRUCTURATION DE SON CADRE ORGANISATIONNEL

Le Sénat de Côte d'Ivoire a tenu, du mardi 06 au vendredi 09 janvier 2026, un atelier de restructuration de son cadre organisationnel.

Présidé par Monsieur Touré Ousmane Samassi, Secrétaire Général du Sénat, cet atelier avait pour objectif d'actualiser le projet de règlement administratif du Sénat, document de référence encadrant l'organisation, les attributions et le fonctionnement des services administratifs de l'Institution.

Le séminaire a bénéficié de l'appui financier du Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC), dans le cadre de son Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTBA-IPF 2025), conformément à la Convention-cadre signée en septembre 2020 avec le Projet d'Amélioration de la Gouvernance et de la Délivrance des services aux citoyens (PAGDS), financé par la Banque mondiale.

À l'ouverture des travaux, le Secrétaire Général du Sénat a exprimé, au nom de la Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia Camara, sa reconnaissance au PPRC et à ses partenaires, notamment la Banque mondiale, pour leur accompagnement constant.

Les travaux ont porté sur l'examen des propositions de modification, l'harmonisation rédactionnelle et la validation du projet de règlement administratif.

À travers cette initiative, le Sénat de Côte d'Ivoire réaffirme sa volonté de moderniser son administration et de se doter d'un cadre organisationnel plus performant, en phase avec les exigences actuelles de gouvernance et de service aux citoyens.



Photo de famille des participants

Images de l'Atelier



M. TOURE Ousmane Samassi,
Secrétaire Général



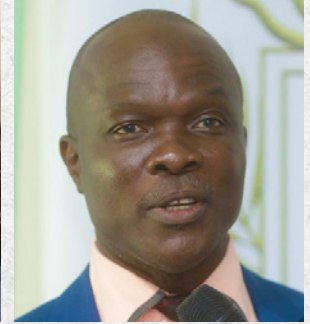
M. KABRAN Assoumou,
Directeur de Cabinet



M. ACAKPO-ADDRA Alain,
Secrétaire Général Adjoint



Mme YOUNGONE Lou Younan
Anne Marie Armelle épouse
ZORO, Cheffe de Cabinet



M. Kouamé Ludovic,
représentant le Coordonnateur
du PPRC







AU FIL DES SESSIONS

L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE 2025

L'année 2025 a été marquée par une activité parlementaire soutenue, totalisant cent onze (111) heures et cinquante-six (56) minutes de travail législatif comprenant les réunions du Bureau, de la Conférence des Présidents, des Commissions permanentes et treize (13) séances publiques. Cette densité des travaux témoigne de l'engagement des parlementaires dans l'examen et l'adoption de textes importants pour le pays. Ces travaux ont permis l'adoption de trente (30) projets de loi dont le projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2026.

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, le Sénat a organisé une mission portant sur le transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales dans les quatorze (14) districts autonomes, avec l'appui des faîtières locales et des ministères concernés.

Enfin, le Sénat a tenu deux (2) séances d'information parlementaire. La première avec la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) pour la présentation du rapport annuel 2024 sur l'état des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. La seconde a été consacrée à la présentation du rapport annuel de la Cour des Comptes sur l'exécution de la loi de finances de l'année 2024 avec le Président de la Cour des Comptes.

L'année 2025 a donc été productive pour le Sénat, avec un volume important de travail législatif, des réunions régulières des instances dirigeantes et un travail assidu des Commissions permanentes.



La Présidente du Sénat présidant la séance plénière de délibération sur le projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2026

30 PROJETS DE LOI ADOPTÉS EN 2025

N°	Intitulé	Sort
Première session ordinaire 2025		
1	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-102 du 28 février 2024 déterminant les règles de procédure relatives aux différends en matière de mesures d'exécution forcée et de saisie conservatoire	Adopté à l'unanimité le 25 mars 2025
2	Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi n°2022-193 du 11 mars 2022 portant création, compétence, organisation et fonctionnement du Pôle Pénal Economique et Financier	Adopté à l'unanimité le 25 mars 2025
3	Projet de loi portant organisation des juridictions	Adopté à l'unanimité le 25 mars 2025
4	Projet de loi modifiant la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil	Adopté à l'unanimité le 25 mars 2025
5	Projet de loi déterminant les procédures applicables au contentieux relatif au bail à usage d'habitation et à l'exécution des décisions d'expulsion d'un immeuble	Adopté à l'unanimité le 25 mars 2025
6	Projet de loi fixant les règles applicables aux zones industrielles et aux terrains destinés à l'exercice de l'activité industrielle	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
7	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-857 du 30 septembre 2024 modifiant l'ordonnance n°2018-646 du 1 ^{er} août 2018 portant Code des investissements, telle que modifiée par l'ordonnance n°2019-1088 du 18 décembre 2019	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
8	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-993 du 20 novembre 2024 relative au droit unique de sortie sur les exportations d'anacarde	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
9	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°122 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la politique de l'emploi, adoptée le 09 juillet 1964, à Genève, en Suisse	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
10	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°176 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la sécurité et la santé dans les mines, adoptée le 22 juin 1995, à Genève, en Suisse	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
11	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création de l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC), adopté le 20 novembre 2020	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
12	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord International de 2022 sur le Café, adopté le 09 juin 2022, à Londres, au Royaume-Uni	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025

30 PROJETS DE LOI ADOPTÉS EN 2025

N°	Intitulé	Sort
Première session ordinaire 2025		
13	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'Organisation de la Société Civile	Adopté à l'unanimité le 4 juin 2025
14	Projet de loi portant Code de déontologie médicale	Adopté à l'unanimité le 17 juin 2025
15	Projet de loi portant modification des articles 13 et 14 de la loi n° 2015-533 du 20 juillet 2015 relative à l'exercice de la pharmacie	Adopté à la majorité le 17 juin 2025
16	Projet de loi portant modification de l'article 18 de la loi n°2015- 535 du 20 juillet 2015 portant organisation de l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire	Adopté à la majorité le 17 juin 2025
17	Projet de loi portant Code de l'Assainissement et du Drainage	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
18	Projet de loi relatif à la lutte contre les changements climatiques	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
19	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-886 du 16 octobre 2024 portant répression de la commercialisation et de l'exportation illicites des produits agricoles soumises à agrément	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
20	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adopté le 13 décembre 2006, à New York	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
21	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de l'Etat du Qatar pour prévenir la double imposition et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu, signée le 07 décembre 2022, à Doha (QATAR)	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
22	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant établissement de la Banque de Développement SHELTER-AFRIQUE	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
23	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité relatif à la création du Corridor de Transport Praïa- Dakar-Abidjan	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
24	Projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2024-207 du 17 avril 2024 portant modification de la nature de certaines recettes de service recouvrées par des services administratifs publics en recettes fiscales	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025

N°	Intitulé	Sort
Première session ordinaire 2025		
25	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-208 du 17 avril 2024 portant mise en œuvre de la troisième phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
26	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-309 du 22 mai 2024 modifiant l'article 97 du Livre de procédures fiscales	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
27	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-1043 du 05 décembre 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de garantie des Mutuelles Sociales de Côte d'Ivoire	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
28	Projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2024-950 du 30 octobre 2024 portant modification des articles 3 et 17 de l'ordonnance n°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et abrogation de l'article 50 de la loi n°2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2025
Deuxième session ordinaire 2025		
29	Projet de loi portant règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2024	Adopté à l'unanimité le 17 décembre 2025
30	Projet de loi de Finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2026	Adopté à l'unanimité le 17 décembre 2025

QUELQUES SÉANCES EN IMAGES

Séances d'information parlementaire



Remise du rapport du CNDH au Sénat



S.E. Mme Kandia CAMARA, Présidente du Sénat



Mme Namizata SANGARE, Présidente du CNDH



Accueil du Président de la Cour des Comptes par la Présidente du Sénat



M. Kanvaly DIOMANDE, Président de la Cour des Comptes



Une vue de l'hémicycle

Examen par la CAEF du Sénat du projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2026

Les membres du Gouvernement devant le Sénat du 9 au 12 décembre 2025



M. Téné Birahima OUATTARA



M. Jean Sansan KAMBILE



M. Adama DOSSO



Mme Mariatou KONE



M. Adama DIAWARA



M. N'Guessan KOFFI



Mme Nialé KABA



M. Moussa SANOGO



M. Adama COULIBALY

Examen par la CAEF du Sénat du projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2026

Les membres du Gouvernement devant le Sénat du 9 au 12 décembre 2025



M. Pierre DIMBA



Mme Nassénéba TOURE



Mme Anne Désirée OULOTO Epse LAMIZANA



Mme Logboh Myss Belmonde DOGO



M. Adama KAMARA



M. Amadou COULIBALY



M. Adjé Silas METCH



M. Siandou FOFANA



M. Kobenan Kouassi ADJOURMANI



M. Sidi Tiémoko TOURE



M. Jacques Assahoré KONAN



M. Laurent TCHAGBA



M. Bouaké FOFANA



M. Amadou KONE



M. Célestin Serey DOH



M. Ibrahim Kalil KONATE



M. Amédé Koffi KOUAKOU



M. Bruno Nabagné KONE



M. Mamadou Sangafowa COULIBALY,

DOTATIONS BUDGETAIRES PAR DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL POUR L'ANNEE 2026

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	BUDGETS (F CFA)
PROGRAMME : POUVOIRS PUBLICS, ORGANES DE SOUVERAINETE ET GOUVERNANCE	
Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	146 728 395 147
Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	5 122 516 889
PROGRAMME : DEFENSE, SECURITE ET JUSTICE	
Ministère d'État, Ministère de la Défense	481 041 827 995
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	945 963 329 452
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	129 151 307 791
PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	45 121 940 916
Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement	44 194 260 102
Ministère des Finances et du Budget	671 323 963 425
Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques	49 213 125 398
PROGRAMME : ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	1 563 721 366 602
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	338 779 408 246
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	182 301 855 312
PROGRAMME : SANTE ET ACTIONS SOCIALES	
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	31 263 058 865
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	91 411 414 044
Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté	57 361 750 199
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	808 992 158 914

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS		BUDGETS (F CFA)
PROGRAMME : CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		
Ministère de la Communication		39 806 735 298
Ministère de la Culture et de la Francophonie		37 598 620 420
Ministère du Tourisme et des Loisirs		19 207 286 052
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique		81 484 195 624
Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie		70 427 777 385
PROGRAMME : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS		
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier		734 442 904 943
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie		706 060 209 015
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme		123 247 714 398
Ministère des Transports		307 769 615 082
Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation		83 275 503 595
Ministère délégué auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes		13 746 365 872
PROGRAMME : PRODUCTION, DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL		
Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières		333 878 089 526
Ministère du Commerce et de l'Industrie		96 866 871 722
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques		26 700 912 028
PROGRAMME : ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET PROTECTION DE LA NATURE		
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique		36 680 067 253
Ministère des Eaux et Forêts		103 197 582 643
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité		502 893 150 963
TOTAL		8 908 975 281 116

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

LES MISSIONS DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT À L'EXTÉRIEUR

La diplomatie parlementaire du Sénat : des actions concrètes au service du rayonnement national

La diplomatie parlementaire constitue aujourd'hui un levier majeur de l'influence internationale des États. Sous l'impulsion de la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, cette diplomatie s'inscrit pleinement dans la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, visant à positionner la Côte d'Ivoire comme une nation stable, engagée et respectée sur la scène internationale.

La participation de la Présidente du Sénat à la 50^e session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à Paris illustre cette dynamique. À cette tribune, elle a réaffirmé avec force le leadership de la Côte d'Ivoire en matière de promotion et de protection des droits des femmes en Afrique. Cet engagement constant en faveur de l'égalité et de l'inclusion renforce l'image d'un pays promoteur des valeurs de progrès et de justice sociale au sein de l'espace francophone.



Dans le même esprit, la participation au 15^e Sommet des Présidentes de Parlements membres de l'Union Interparlementaire (UIP), à Genève, a permis de porter la voix de la Côte d'Ivoire sur les enjeux de gouvernance inclusive et de leadership féminin. Cette présence de haut niveau témoigne de la volonté nationale de promouvoir la participation effective des femmes à la vie politique et institutionnelle, en cohérence avec les réformes et politiques publiques engagées au plan national.





Lors de la 6e Conférence mondiale des Présidents de Parlements de l'UIP à Genève, la Présidente du Sénat a plaidé pour une coopération parlementaire renforcée face aux défis globaux, notamment la paix, la sécurité, le développement durable et la résilience des institutions démocratiques. Cette prise de position contribue à inscrire la Côte d'Ivoire comme un acteur responsable et une force de proposition dans la gouvernance parlementaire mondiale.



Par ailleurs, la coopération entre le Sénat de Côte d'Ivoire et le Sénat français constitue un exemple abouti de partenariat stratégique. Axée sur le partage d'expériences, le renforcement des capacités institutionnelles et la solidarité face aux défis régionaux et internationaux, cette coopération participe à la modernisation du Sénat ivoirien et au renforcement de son efficacité, au bénéfice de la démocratie et du développement national.

À travers ces actions concrètes, la diplomatie parlementaire conduite par la Présidente du Sénat dépasse le cadre protocolaire pour devenir un instrument stratégique de construction nationale. Elle renforce la crédibilité internationale de la Côte d'Ivoire, enrichit l'action législative et consolide les fondements d'une grande nation ivoirienne, fidèle aux idéaux de paix, de solidarité et de progrès portés par le Chef de l'État.

LES AUDIENCES DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

Dans le cadre du renforcement de la diplomatie parlementaire et de la coopération internationale, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a accordé, entre novembre et décembre 2025, plusieurs audiences à des chefs de missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire. Ces échanges de haut niveau avec les Ambassadeurs du Liban, du Canada et de l'Inde s'inscrivent dans la volonté du Sénat de consolider les relations bilatérales et de contribuer activement au rayonnement international de l'institution parlementaire ivoirienne.



20 novembre 2025 : La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a reçu en audience Son Excellence Madame Magida Karaki, Ambassadrice du Liban en Côte d'Ivoire

La rencontre a permis aux deux personnalités de passer en revue les relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Liban, et d'explorer de nouvelles pistes de coopération, notamment sur les plans parlementaire et institutionnel.



20 novembre 2025 : La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a reçu en audience Son Excellence Madame Sandra Choufani, Ambassadrice du Canada en Côte d'Ivoire

Cette visite de courtoisie a été l'occasion d'échanger sur la qualité et la diversité des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Canada, marquées par une longue tradition d'amitié, de partenariats et d'échanges humains.



18 décembre 2025 : La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Rajesh Ranjan, Ambassadeur de l'Inde en Côte d'Ivoire

En fin de mission en Côte d'Ivoire, le diplomate indien est venu faire ses adieux à Madame la Présidente du Sénat. A cette occasion, il a salué l'excellence des relations de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Inde.



ACTIVITÉS À LA LOUPE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

ABISSA 2025 : LA PRÉSIDENTE KANDIA CAMARA MARRAINE DES FESTIVITÉS FÉMININES

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a participé, en qualité de marraine, aux festivités de la journée dédiée aux femmes dans le cadre de la fête traditionnelle de l'Abissa, le mercredi 15 octobre 2025 à Grand-Bassam. Placée sous l'autorité spirituelle du Roi des N'Zima Kôtôkô, Sa Majesté Awoulaé Paul-Désiré Amon Tanoh, et le patronage de la Reine- Mère Nanan Obachiman N'Guettia Eba II, l'édition 2025 avait pour thème : « L'Abissa, une danse de paix, de conjuration des calamités et de renforcement de la cohésion sociale ».

Madame la Présidente a pris part aux différentes activités, soulignant que l'Abissa est un patrimoine vivant et un espace de dialogue, de tolérance et de solidarité. Dans le contexte électoral, elle a invité les Ivoiriennes et Ivoiriens à faire preuve de responsabilité et de civisme. Saluant le rôle central des femmes dans le développement communautaire, elle a également fait des dons pour valoriser les initiatives locales. Plusieurs Sénateurs et membres de l'administration du Sénat étaient présents.

Pour rappel, l'Abissa est une fête traditionnelle culturelle, célébrée par le peuple N'Zima (sud de la Côte d'Ivoire) chaque année, qui marque le renouveau, la purification sociale et la réconciliation.



La Présidente du Sénat aux côtés des femmes N'Zima

OCTOBRE ROSE : LE SÉNAT SENSIBILISE AU DÉPISTAGE PRÉCOCE DU CANCER DU SEIN

Dans le cadre de la campagne Octobre Rose 2025, le Sénat, en partenariat avec le Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale Alassane Ouattara (CNRAO), a organisé, le vendredi 31 octobre 2025, une séance de sensibilisation et de dépistage précoce du cancer du sein à Yamoussoukro.

Cette initiative, en faveur du personnel féminin et des épouses des agents, a été accompagnée d'une conférence sur le thème : « Pédalons pour Elles, Luttons pour Elles », mettant l'accent sur le diagnostic précoce et les bonnes pratiques de prévention.

Ces actions s'inscrivent dans la politique du Sénat visant à promouvoir le bien-être des femmes et à renforcer leur rôle dans la société.

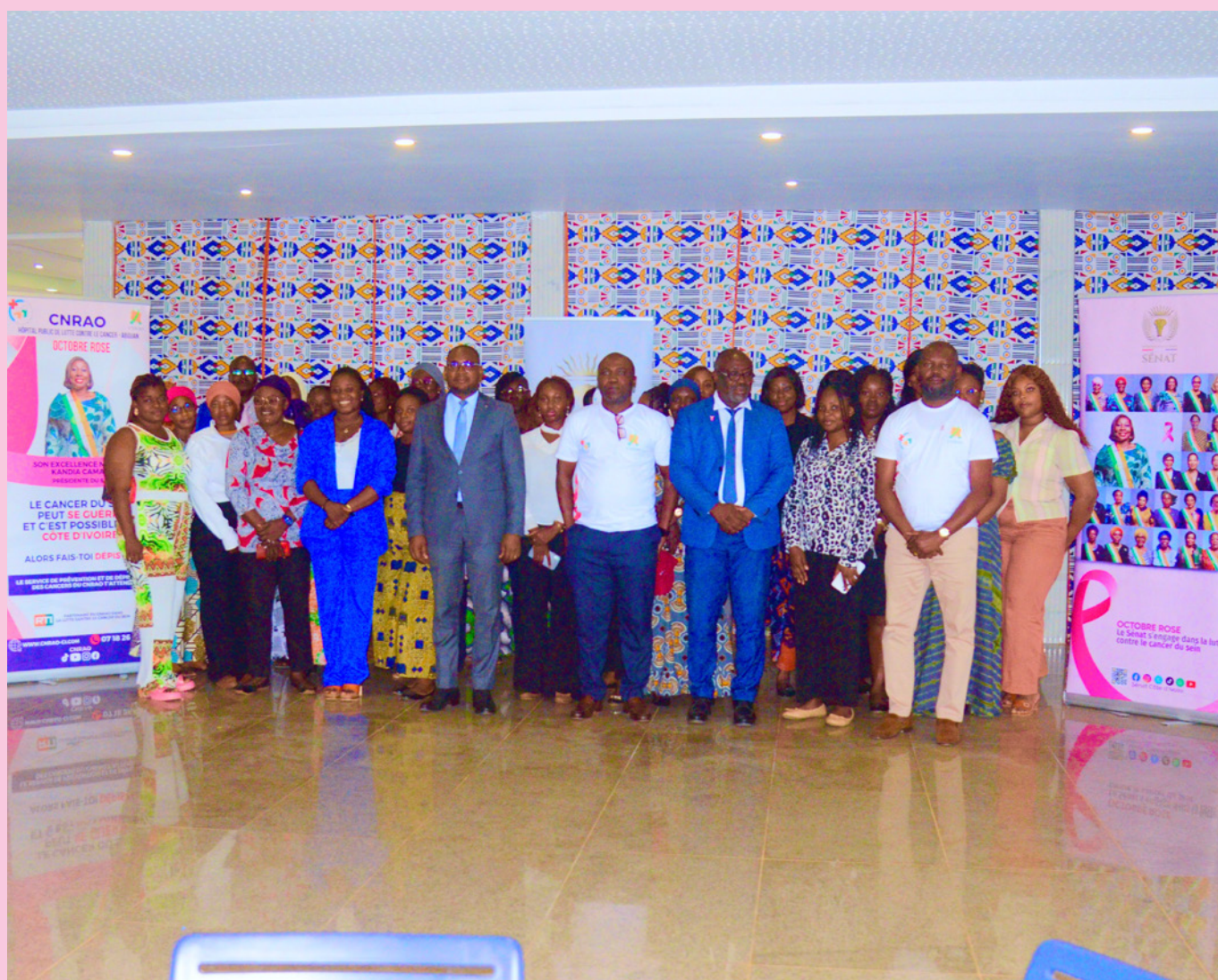


Photo de famille des participants

LES SÉNATEURS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES RENFORCENT LEURS COMPÉTENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME

Le mardi 4 novembre 2025, à Abidjan, les membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Sénat de Côte d'Ivoire ont participé à un atelier de renforcement des capacités consacré au budget-programme.

Organisée par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), cette session de formation avait pour objectif de renforcer la compréhension des Sénateurs sur le cadre législatif et réglementaire du budget-programme, ainsi que sur les principaux outils de pilotage et d'évaluation de l'action publique, notamment le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et le Rapport Annuel de Performance (RAP).

À travers des communications techniques et des échanges interactifs, les participants ont pu approfondir leur maîtrise des mécanismes de planification, d'exécution et de contrôle budgétaires, en lien avec les exigences de performance, de transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques. Cet atelier a ainsi contribué à renforcer le rôle de la Commission des Affaires Economiques et Financières dans l'examen du projet de loi de finances et le suivi de l'action gouvernementale, conformément aux missions constitutionnelles du Sénat.

Notons que des membres des autres commissions permanentes ont également pris part à cet atelier.



Les Sénateurs lors de l'atelier de renforcement des capacités consacré au budget-programme.

NOVEMBRE BLEU : LE SÉNAT ORGANISE UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION ET DE DÉPISTAGE POUR SON PERSONNEL MASCULIN

Dans le cadre de la campagne « Novembre Bleu », dédiée à la sensibilisation et au dépistage des cancers masculins, notamment ceux de la prostate et des testicules, le Sénat de Côte d'Ivoire a organisé, le vendredi 28 novembre 2025, une journée d'information et de prévention.

Le personnel administratif et technique masculin, âgé de 40 ans et plus, a été invité à participer à cette session, comprenant des ateliers de sensibilisation suivis de dépistages gratuits, au Bâtiment administratif du Sénat à Yamoussoukro.

Cette initiative illustre l'engagement du Sénat, sous la conduite de Madame la Présidente Kandia Camara, à promouvoir le bien-être et la santé au travail, ainsi qu'à encourager la prévention des maladies qui touchent particulièrement les hommes.



Séance de dépistage des agents du Sénat

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : DES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES DU SÉNAT IVOIRIEN EN IMMERSION AU SÉNAT FRANÇAIS

Conformément aux dispositions de l'accord de coopération entre les Sénats de Côte d'Ivoire et de France, un programme de visites d'immersion institutionnelle a été mis en œuvre au bénéfice des entités administratives du Sénat ivoirien.

S'inscrivant dans une démarche d'ouverture, de benchmarking institutionnel et de transfert de compétences, ce programme a permis une observation directe des dispositifs organisationnels, techniques, procéduraux et communicationnels du Sénat français. Il visait à tirer des enseignements utiles en vue de la modernisation de l'administration du Sénat ivoirien et de son alignement progressif sur les standards internationaux de gouvernance parlementaire.

À ce titre, plusieurs missions d'immersion ont été successivement conduites par le Secrétariat Général, la Direction de la Législation et du Contrôle, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de l'Information Documentaire et de la Communication, ainsi que le Service du Protocole. Ces immersions ont porté notamment sur le fonctionnement du travail parlementaire, la gouvernance institutionnelle, la gestion des ressources humaines, ainsi que sur les pratiques de communication institutionnelle et numérique.



INVESTITURE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE : LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT PRÉSENTE À LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT

La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris part, le lundi 8 décembre 2025, à la cérémonie de prestation de serment de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

L'événement s'est tenu au Palais présidentiel, en présence de plusieurs Chefs d'États, de hautes personnalités et des Corps constitués de la Nation.

Moment fort de la vie institutionnelle de notre pays, cette cérémonie a été l'occasion pour le Président de la République de renouveler son engagement envers la Nation, de réaffirmer son attachement aux valeurs républicaines et de réitérer sa volonté de poursuivre l'œuvre de développement et de consolidation de la cohésion nationale.

Le Sénat de Côte d'Ivoire adresse ses vives félicitations au Président de la République et forme des vœux de réussite pour ce nouveau mandat au service de la Nation.

Vive la République
de Côte d'Ivoire !

Son Excellence Monsieur
Alassane Ouattara,
Président de la République
de Côte d'Ivoire



INVESTITURE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE : LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT A REPRÉSENTÉ LE CHEF DE L'ÉTAT IVOIRIEN À CONAKRY

Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat, a représenté le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, à la cérémonie d'investiture du nouveau Président de la République de Guinée, Son Excellence Monsieur Mamadi Doumbouya, le samedi 17 janvier 2026 à Conakry.

Elle était accompagnée de Monsieur Alcide Djédjé, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI), de Monsieur Touré Ousmane Samassi, Secrétaire Général du Sénat, de Monsieur Claude Sahi, Chef de Cabinet du Président de la République, ainsi que d'autres collaborateurs.

À son arrivée à l'aéroport international Ahmed Sékou Touré, Madame la Présidente du Sénat a été chaleureusement accueillie par le Premier ministre Guinéen, Monsieur Amadou Oury Bah, Madame Maïmouna Youmbouno, membre du Conseil National de Transition, ainsi que par le Chargé d'Affaires de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée, Monsieur Sob Esmel Lambert.

Une forte délégation de la communauté ivoirienne vivant en Guinée était également présente pour lui souhaiter la bienvenue.

La cérémonie d'investiture s'est déroulée en présence de plusieurs Chefs d'État et de Gouvernement, ainsi que de représentants d'institutions internationales.

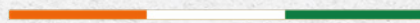
Pour rappel, l'élection présidentielle du 28 décembre 2025 en Guinée a consacré la victoire de Monsieur Mamadi Doumbouya dès le premier tour, avec 86,72 % des suffrages exprimés. Il devient ainsi le Premier Président de la cinquième République de Guinée et entame ainsi un mandat de sept (7) ans.



La Présidente du Sénat ivoirien adressant ses félicitations au Président de la République de Guinée



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT



REFLEXION SUR...

LE RÔLE STRATÉGIQUE DU SÉNAT DANS L'IMPULSION ET LA CONSOLIDATION DE LA DÉCENTRALISATION

Enseignements du modèle français et perspectives pour la Côte d'Ivoire

La décentralisation constitue aujourd'hui l'un des piliers essentiels de la gouvernance démocratique moderne. Elle vise à rapprocher l'action publique des citoyens, à améliorer l'efficacité des politiques publiques et à favoriser un développement territorial plus équilibré. En Côte d'Ivoire, ce processus s'inscrit dans une dynamique progressive de modernisation de l'État, fondée sur le renforcement du rôle et des responsabilités des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la Constitution du 8 novembre 2016 a consacré le Sénat comme une institution clé de l'architecture républicaine, en lui confiant une mission spécifique : assurer la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire. Cette reconnaissance constitutionnelle confère au Sénat une responsabilité particulière dans l'accompagnement et la consolidation du processus de décentralisation, en tant que chambre de réflexion, d'équilibre institutionnel et de continuité de l'État.

Le Sénat, chambre des territoires

Contrairement à une idée parfois répandue, la décentralisation ne se limite pas au transfert de compétences ou de ressources vers les collectivités territoriales. Elle suppose également l'existence d'institutions capables d'en garantir la cohérence, la stabilité et la durabilité. À cet égard, le Sénat joue un rôle stratégique.

Par sa composition et par sa vocation constitutionnelle, le Sénat est appelé à porter une lecture territoriale des politiques publiques. Il permet d'intégrer, dans le débat national, les réalités locales, les contraintes spécifiques des territoires et les attentes des élus locaux. Cette fonction est essentielle pour éviter que les réformes ne soient conçues exclusivement selon une logique centralisée, parfois éloignée des réalités du terrain.

Le Sénat n'intervient pas comme un acteur opérationnel de la décentralisation. Il n'administre pas les collectivités territoriales et ne se substitue ni à l'exécutif ni aux autorités locales. Sa force réside ailleurs : dans sa capacité à éclairer la décision publique, à améliorer la qualité de la loi et à évaluer les politiques publiques à l'aune de leurs impacts territoriaux.

L'enseignement du modèle français

L'expérience du Sénat français offre, à cet égard, des enseignements particulièrement instructifs. Depuis la Constitution de 1958, le Sénat français est explicitement reconnu comme la chambre représentant les collectivités territoriales. Cette légitimité constitutionnelle lui a permis de s'imposer, au fil du temps, comme un acteur central de la décentralisation.

Dans la pratique, le Sénat français s'est illustré par sa vigilance constante à l'égard de l'autonomie des collectivités territoriales. Il a largement contribué à l'amélioration des

grandes réformes territoriales, notamment à travers l'examen approfondi des textes, la production de rapports d'information et l'usage stratégique de l'initiative parlementaire, notamment par le dépôt de propositions de loi à forte portée territoriale.

Ces propositions de loi, souvent inspirées par l'expérience concrète des élus locaux, ont permis d'ajuster les dispositifs législatifs, de corriger certaines rigidités et d'anticiper les difficultés d'application des réformes. Même lorsqu'elles n'aboutissent pas à une adoption définitive, elles nourrissent le débat public et influencent durablement l'action gouvernementale.

L'un des enseignements majeurs de ce modèle réside dans la posture non opérationnelle mais stratégique du Sénat. En se tenant à distance de la gestion quotidienne, le Sénat français a pu se consacrer à l'analyse de fond, à l'évaluation des politiques publiques et à la défense des équilibres institutionnels. Cette posture renforce sa crédibilité et préserve la clarté des rôles entre les pouvoirs.

Une source d'inspiration pour la Côte d'Ivoire

Sans transposer mécaniquement le modèle français, le Sénat ivoirien peut utilement s'en inspirer. La Constitution ivoirienne lui offre un socle solide pour jouer pleinement son rôle de chambre des territoires, au service d'une décentralisation maîtrisée et cohérente.

Concrètement, cela suppose de renforcer les capacités d'analyse et d'évaluation du Sénat sur les politiques territoriales, de développer une culture de capitalisation des expériences locales et de promouvoir une concertation structurée avec les acteurs des collectivités territoriales. Le Sénat peut également encourager l'initiative parlementaire sur les questions liées à la gouvernance locale, en veillant à ce que les textes législatifs intègrent effectivement les réalités du terrain.

À travers cette démarche, le Sénat contribue non seulement à améliorer la qualité de la loi, mais aussi à renforcer la confiance entre l'État et les territoires. Il participe ainsi à la consolidation de l'unité nationale dans la diversité des réalités locales.

Un acteur clé de l'équilibre institutionnel.

En définitive, le rôle stratégique du Sénat dans la décentralisation ne se mesure pas à l'aune de l'action opérationnelle, mais à sa capacité à jouer un rôle d'équilibre, de régulation et de projection. En assumant pleinement sa mission constitutionnelle, le Sénat ivoirien peut s'affirmer comme un acteur central de la gouvernance démocratique, garant d'une décentralisation au service du développement, de la cohésion sociale et de la stabilité institutionnelle.

À l'heure où les collectivités territoriales occupent une place croissante dans la mise en œuvre des politiques publiques, le Sénat apparaît plus que jamais comme un espace de réflexion stratégique, indispensable à la construction d'un État décentralisé, moderne et résolument tourné vers l'avenir.

M. DOSSAN René Kouakou
Directeur de la Coopération, des Collectivités Territoriales
et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire

RAPPORTS EXÉCUTIF & LÉGISLATIF

GOVERNEMENT BEUGRÉ MAMBÉ II

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a procédé, le vendredi 23 janvier 2026, sur proposition du Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Robert Beugré MAMBE, à la signature du décret n°2026-08, portant nomination des membres du gouvernement.

La nouvelle équipe gouvernementale, appelée à conduire l'action publique et à mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'État, sera amenée, dans l'exercice de ses missions, à présenter des projets de loi devant le Parlement.

Ainsi ont été nommés :

PREMIER MINISTRE

Fonction	Titulaire
Premier Ministre, Chef du Gouvernement	M. Robert Beugré Mambé

VICE-PREMIER MINISTRE

Fonction	Titulaire
Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense	M. Tene Birahima Ouattara

MINISTRES D'ÉTAT

Fonction	Titulaire
Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Mme Anne Désirée Ouloto Lamizana
Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale	Mme Nialé Kaba

MINISTRES

Fonction	Titulaire
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme	M. Jean Sansan Kambilé
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité	Gal Vagondo Diomandé
Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget	M. Adama Coulibaly

Fonction	Titulaire
Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	M. Mamadou Sangafowa Coulibaly
Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	M. Bruno Nabagne Koné
Ministre des Transports et des Affaires Maritimes	M. Amadou Koné
Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	M. Amédé Koffi Kouakou
Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, Porte-parole Adjoint du Gouvernement	M. Mamadou Touré
Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	M. Pierre N'Gou Dimba
Ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de Vie	M. Moussa Sanogo
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques	M. Sidi Tiémoko Touré
Ministre du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques	Mme Mariatou Koné
Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement	M. Amadou Coulibaly
Ministre des Eaux et Forêts	M. Jacques Assahoré Konan
Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	M. Ibrahim Khalil Konaté
Ministre du Tourisme et des Loisirs	M. Siandou Fofana
Ministre du Plan et du Développement	M. Souleymane Diarrassouba
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	M. Adama Diawara
Ministre de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle	M. Adama Kamara
Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique	M. N'Guessan Koffi
Ministre des Infrastructures et de l'Entretien Routier	M. Yacouba Hien Sié
Ministre de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté	Mme Logboh Myss Belmonde Dogo
Ministre de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique	M. Djibril Ouattara
Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Mme Nassénéba Touré
Ministre de la Culture et de la Francophonie	Mme Françoise Remarck
Ministre des Sports	M. Adjé Silas Metch
Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique	M. Abou Bamba

MINISTRES DÉLÉGUÉS

Fonction	Titulaire
Ministre délégué auprès du Ministre des Transports et des Affaires Maritimes, chargé des Affaires Maritimes	M. Célestin Sérey Doh
Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	M. Adama Dosso
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique, chargé de l'Enseignement Technique	M. Jean-Louis Moulot
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, chargé des Productions Vivrières	M. Bernard Kini Comoé



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT



Bonne et
fructueuse année
2026

Ensemble, **préservons**
la **paix** et la **cohésion**
sociale pour une **grande**
Côte d'Ivoire, prospère
et **solidaire**.



Kandia CAMARA
Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire



Site Officiel du Sénat de Côte d'Ivoire



www.senat.ci